



Mémoire sur le projet de loi C-75, une *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.*

L'Association des juristes de justice (AJJ) apprécie cette occasion de commenter le *Projet de loi C-75, une Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois.*

NOUS SOMMES DÉÇUS : LE PROJET DE LOI NE RÉDUIT PAS LES DÉLAIS

Nous avons fait part de nos réserves à l'égard de ce projet de loi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST) de la Chambre des communes le 25 septembre 2018. Un certain nombre de modifications ont depuis été apportées au projet de loi, mais nous sommes tout de même déçus par le projet de loi dans son ensemble, non pas pour ce qu'il fait, mais pour ce qu'il ne fait pas. S'il est vrai que le projet de loi pourrait, à certains égards, contribuer à améliorer le système de justice pénale, il n'apporte tout de même pas la solution de rechange tant espérée à l'arrêt Jordan de la CSC et, surtout, il ne réduit pas les délais.

NOS MEMBRES, LE CODE CRIMINEL ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

L'AJJ est l'agent négociateur de quelque 2 600 juristes à l'emploi du gouvernement du Canada, y compris les juristes qui travaillent pour le compte du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) et pour le Ministère de la Justice (MJ). L'AJJ cherche collectivement à améliorer les conditions de travail de ses membres et à sensibiliser le grand public à l'importance du travail des juristes-fonctionnaires dans l'intérêt de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Les juristes de l'État travaillent sans relâche à améliorer l'administration de la justice. Nous desservons le public et jouons un rôle important dans la protection de l'intérêt public, la promotion de la justice et la sécurité des Canadiennes et Canadiens. Nous aidons le gouvernement à appliquer les lois de manière à protéger les droits des Canadiens. Nous redonnons également à nos communautés avec du travail juridique gratuit et d'autres travaux bénévoles.

Nos membres comprennent les juristes qui ont prodigué des conseils stratégiques, et les juristes-auteurs du projet de loi. Nous tenons à préciser que nous contestons le contenu de ce projet de loi et non la compétence de leur travail.

Ce projet de loi se répercutera sur le travail des procureurs fédéraux à l'emploi du SPPC qui intentent des poursuites criminelles contre le terrorisme, le crime organisé, la traite des êtres humains, la pollution environnementale et l'auteur de tout acte criminel dans le Grand Nord. Qui plus est, ce sont eux qui se chargent de la plupart des poursuites en matière de drogue au pays.

Les procureurs fédéraux croient fermement au système de justice pénale et ils veillent à en assurer l'efficacité. Tout comme le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, ils sont hautement préoccupés par le problème des délais et des tribunaux pénaux.



LE PROJET DE LOI NE RÉDUIT PAS LES DÉLAIS

L’AJJ attendait avec impatience les résultats des consultations entreprises au lendemain de l’arrêt Jordan, ainsi que l’annonce de la ministre Wilson-Raybould à titre de « réponse à l’arrêt Jordan » que devait être projet de loi.

Malheureusement, ce projet de loi n’est d’aucun secours aux procureurs fédéraux ou à leurs causes. Comme ils en ont témoigné, les praticiens dans les deux camps ne croient pas que le projet de loi influe vraiment sur les délais associés aux procès. Il est peu probable que le fait d’apporter des changements au système de mise en liberté provisoire et à la sélection du jury, ainsi que la création d’un nouveau processus – les audiences judiciaires pour les infractions administratives – réduise sensiblement les délais. À la lumière de notre expérience, ce genre d’infractions ne contribuent pas vraiment aux délais.

Et même si on devait nous convaincre du contraire, ces mesures ne s’appliquent pas vraiment aux poursuites engagées au fédéral. Ainsi, par exemple, la plupart des infractions liées à la drogue sont passibles de l’emprisonnement à perpétuité et, par conséquent, ne sont pas du tout visées par les changements proposés aux enquêtes préliminaires et aux infractions mixtes.

LES PROCUREURS FÉDÉRAUX ONT UN BESOIN CRIANT DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Une des préoccupations soulevées par plus d’un témoin dans le rapport du Comité intitulé : « *Justice différée, justice refusée : L’urgence de réduire les longs délais dans le système judiciaire au Canada* » porte sur le système de justice pénale et l’absence notoire de ressources, comme quoi il ne sera pas possible de s’attaquer au problème des délais tant et aussi longtemps qu’on ne dispose pas des ressources voulues.¹ En effet, le Comité reconnaît que « *chaque province et territoire doit veiller à accroître les ressources destinées à son système judiciaire* ».

La Cour suprême a souligné l’importance des ressources pour réduire les délais dans l’arrêt Jordan en 2016 en statuant : « *nous savons que, dans la plupart des demandes fondées sur l’al. 11b), on a rarement à gratter longtemps pour voir apparaître la question des ressources ... [Le nouveau cadre d’analyse fait par ailleurs intervenir la suffisance des ressources en rappelant aux législateurs et aux ministres que le fait de tarder déraisonnablement à traduire un accusé en justice est non seulement contraire à l’intérêt public, mais aussi inacceptable sur le plan constitutionnel, et qu’il sera considéré comme tel.* »²

Les procureurs fédéraux s’inquiètent au plus haut point de la capacité de l’actuel système de justice pénale à tenir le coup et bon nombre d’entre eux se sentent au bord du précipice.

Dans la foulée de la décision de la Cour suprême du Canada (CSC) dans *R. c. Jordan*, alors que les procureurs généraux des provinces telles l’Ontario et l’Alberta se sont empressés de recruter des procureurs supplémentaires, le SPPC s’en est abstenu.³ En fait, en 2018, face à un budget déficitaire, le

¹ *Se reporter au Comité permanent du Sénat sur les Affaires juridiques et constitutionnelles, Justice différée, justice refusée : l’urgence de réduire les longs délais dans le système judiciaire au Canada (rapport final)*, (juin 2017), disponible [en ligne](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/LCJC/Reports/Court_Delays_Final_Report_f.pdf) (https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/LCJC/Reports/Court_Delays_Final_Report_f.pdf).

² *Supra* note 1, para. 117.

³ *Se reporter à R. v. Jordan*, 2016 CSC 27, disponible [en ligne](https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/16057/index.do) (<https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/16057/index.do>).



SPPC a dû demander à la plupart de ses bureaux régionaux de réduire leur budget de 7,5 pour cent. S'il a pu, au final, obtenir des fonds supplémentaires pour rétablir les niveaux antérieurs de son budget opérationnel, le SPPC n'a ni pu obtenir de fonds supplémentaires ni pu colmater la brèche.

Les résultats affichés par le SPPC lors du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2018 font état de ce déficit budgétaire⁴. Ils révèlent que seulement 54 pour cent des répondants peuvent s'acquitter de leur charge de travail pendant les heures de travail et seulement la moitié des répondants qualifient leur milieu de travail comme étant sain sur le plan psychologique. De même, les répondants identifient comme suit les causes principales de stress au travail : « trop peu d'employés pour faire tout ce qu'il y a à faire », « charge de travail trop grande », « problème à concilier la vie de famille et la vie au travail », entre autres. Il est clair que la situation ne saurait durer. Ce n'est pas d'un gel des salaires ou de coupures de poste dont a besoin le SPPC, mais bien d'aide pour les procureurs afin qu'ils puissent bien faire leur travail.

Si accroître les ressources ne suffit pas en soi à régler le problème des délais, le manque de ressources est néanmoins une question d'importance capitale que l'on a, à toutes fins utiles, ignorée jusque-là. Il est clair qu'il faut intervenir sans plus tarder et pourtant le gouvernement n'est toujours pas saisi de cette question des ressources. À part pallier le déficit budgétaire, aucune aide financière n'a été proposée dans le tout dernier budget « *Investir dans la classe moyenne* » déposé dans l'autre enceinte par le ministre des Finances, le 19 mars dernier.⁵

RECOMMANDATIONS

L'AJJ est déçue par le projet de loi C-75, car celui-ci ne pas réduit pas vraiment les délais dans le système de justice pénale. Voilà près de 30 ans que la Cour suprême du Canada a fait valoir que les choses devaient changer et les procureurs sont parmi ceux qui assument le fardeau du système surchargé.

Nous nourrissions l'espoir que l'aide tant attendue n'allait pas tarder, mais ce projet de loi ne s'attaque pas aux problèmes les plus graves. Il faut faire face à la complexité grandissante du droit criminel, à la lourdeur du système de justice pénale et au sous-financement du système, à défaut de quoi il sera impossible d'assainir une situation qui va s'exacerber.

Des améliorations s'imposent. Nous exhortons le Comité sénatorial à veiller à ce que la réforme du système de justice pénale, notamment la réduction des délais, demeure une priorité, et à ce qu'on assure un financement adéquat au Service des poursuites pénales du Canada afin de soutenir les procureurs fédéraux du pays dans leurs efforts visant à assurer l'administration de la justice. Le plus difficile est encore à faire, car on ne s'est toujours pas attelé à la tâche de réduire les délais.

⁴ Se reporter au Conseil du Trésor du Canada, *Résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2018 pour Service des poursuites pénales du Canada*, disponible [en ligne](http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2018/results-resultats/bq-pq/46/org-fra.aspx) (<http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2018/results-resultats/bq-pq/46/org-fra.aspx>)

⁵ Se reporter au Ministère des Finances du Canada, *Investir dans la classe moyenne, Le Budget de 2019*, disponible [en ligne](https://budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf) (<https://budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>).